



confcap-capdroits.org

AXE 4 : Les accompagnements

Atelier 4.3 : Un fonctionnement institutionnel inclusif : quels exemples ? Quelles réalités ?

BALEIGE Antoine^{1,2}, BIZET Caroline¹, CRÉTIN Aurore¹, DAUMERIE Nicolas¹, DEFROMONT Laurent¹

1. Pôle de santé mentale des communes de Mons-en-Barœul, Hellemmes, Lezennes, Ronchin, Faches-Thumesnil & Lesquin (59G21), EPSM Lille-Métropole, Ronchin, France.

2. EA 75-05 Éducation Éthique Santé, Faculté de Médecine, Université François-Rabelais, Tours, France.

Intégration des savoirs issus de l'expérience vécue dans l'organisation des soins en santé mentale : exemple du pôle de santé mentale 59G21 orienté rétablissement

Mots-clés : Handicap psycho-social ; Savoirs expérientiels ; Services de santé mentale communautaire ; Organisation et administration ; Rétablissement en santé mentale

La Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées de 2006 et son interprétation par le Conseil International des Droits de l'Homme ont réaffirmé un ensemble de droits fondamentaux gravitant autour du droit à l'auto-détermination. Cette conception pose la question de la prise de décision, et donc du consentement libre et éclairé, et interroge le contexte et les choix réels à disposition. Avoir le droit à l'autonomie peut alors être compris comme une garantie nécessaire au consentement. D'un point de vue pratique, la personne en situation de handicap, comme toute personne d'ailleurs, ne peut pas toujours protéger son autonomie seule ou avec son réseau et doit donc dépendre des professionnels qui agissent comme gardiens d'un grand nombre de moyens d'accès et de maintien à l'autonomie. Favoriser l'auto-détermination dépasse donc la question de la prise de décision et amène à interroger l'organisation des institutions et donc leur gouvernance.

En santé mentale, ces dynamiques se rapprochent de celles dites d'"orientation rétablissement" qui promeuvent également l'auto-détermination et ses composantes. Cependant, ce qui était précédemment lu sous l'angle des droits fondamentaux est conceptualisé comme un outil de soin. Ce recoupement entre droit et santé entre en cohérence avec la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et élargit le champ de l'intervention des professionnels au-delà des questions de maladie. La situation française met en évidence les difficultés des services de santé mentale à s'orienter vers le rétablissement et l'approche communautaire, et les exemples internationaux, à l'image du Royaume-Uni, illustrent les limites d'une telle initiative sans refonte profonde des institutions.

Le pôle de santé mentale 59G21 s'est engagé depuis quarante ans dans la lutte contre l'institutionnalisation et la promotion des accompagnements dans la communauté. En 2014, le service a décidé d'orienter ses pratiques vers le rétablissement et la promotion des droits des personnes. Dans ce but, nous avons modifié fortement notre fonctionnement et intégré de nouvelles dynamiques, à l'intérieur du périmètre de notre propre autonomie institutionnelle. En conformité avec les recommandations de l'OMS, l'intégration des savoirs issus de l'expérience vécue a pris une part croissante dans notre fonctionnement et notre service compte désormais des porte-parole des usagers, élus démocratiquement avec l'objectif d'assurer une proximité entre représentation et pratiques ; des médiateurs de santé pairs dans les équipes ; des formations d'experts d'expérience, lors desquelles ce sont des personnes directement concernées qui forment les professionnels du service ; des outils d'aide à l'auto-détermination issus du champs du rétablissement, tels que les directives anticipées ou les plans de rétablissement ; et surtout des modifications dans nos pratiques amenant un changement profond de notre logique interne de professionnels de santé.

Cette communication, qui sera menée de concert avec une personne concernée et impliquée, vise à illustrer les actions que nous avons mises en place afin de rendre compte des possibilités des systèmes actuels, mais aussi à mettre en lumière les leviers et les freins qui sont apparus. Ce sera également l'occasion d'explorer l'impact de la crise sanitaire actuelle sur cette organisation et ce d'autant plus que nous sommes convaincus que notre intégration des savoirs issus de l'expérience a été un atout pour maintenir un haut niveau de prestation. Aussi, nous sommes persuadés que l'aspect pratique de notre approche et que notre expertise des systèmes de santé de terrain participeront à enrichir la réflexion de la conférence.